

ACTUALITES**Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat 2014-2017**

Depuis 2014 et jusqu'à fin 2017, la Communauté de Communes du Pays de Matignon a mis en place avec le concours de l'Agence Nationale de l'Habitat, un programme d'aides à l'amélioration de l'habitat privé en faveur de sa population locale. Les grands volets du dispositif d'aides sont :

- La baisse de la facture énergétique des ménages par des travaux d'économie d'énergie (isolation, remplacement de chauffage, changement de menuiseries...)
- Le maintien à domicile des occupants par l'anticipation des risques d'accidents domestiques ou la réponse à un besoin immédiat (adaptation d'une salle de bain...)
- La réalisation de logements locatifs conventionnés (loyers maîtrisés) dans le bâti existant.

Mieux se chauffer et diminuer sa facture d'énergie !

Propriétaires du logement que vous occupez, vous souhaitez en améliorer le confort en diminuant votre facture énergétique ? (Exemples de points d'alerte : vos factures de chauffage sont élevées, vous chauffez peu pour limiter votre facture d'énergie, vous ressentez une sensation de froid chez vous...) Anticipez vos travaux d'économie d'énergie (isolation, chauffage...)

Aujourd'hui, des aides importantes sont disponibles : c'est le moment d'agir...

Vous pouvez bénéficier sous certaines conditions, d'un diagnostic et d'un accompagnement financés par votre Communauté de communes ainsi que d'aides financières très intéressantes. Le programme se terminera au 31 décembre 2017 alors n'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'association SOLIHA Côtes d'Armor (ex PACT HD 22) qui anime ce programme d'aides et accompagne les propriétaires dans leur projet par des solutions personnalisées : information, conseils au domicile, recherche de financement, aide au montage du dossier et suivi jusqu'au paiement final des aides...

A ce jour, on enregistre sur le territoire communautaire, 75 demandes d'aides dont 72% pour des travaux d'économie d'énergie.

> Attention ! Vos travaux ne doivent pas être commencés avant que d'en avoir reçu l'accord écrit.

Renseignez-vous dès maintenant!

SOLIHA Côtes d'Armor (ex PACT HD 22), qui est l'association mandatée par votre Communauté de Communes pour vous conseiller et vous accompagner dans votre projet :

- Permanences à la Communauté de Communes - rue du Chemin Vert à MATIGNON le 3e mardi du mois de 10h à 12h (sans rendez-vous) Prochaines dates : 20 septembre, 18 octobre, 15 novembre et 20 décembre 2016

- Coordonnées téléphoniques : 02 96 62 87 36 > travaux de rénovation énergétique



De gauche à droite :

Céline Roche (Soliha), Arnaud Lécuyer (Président de la Communauté de communes), Philippe Morice (Directeur SOLIHA), Marie-Thérèse Salou (Vice-présidente à la Communauté de communes en charge de l'habitat), présentant le nouveau panneau SOLIHA qui sera implanté aux entrées des communes.

la NEWSLETTER**DECHETS****Collecte des ordures ménagères le 15 août :**

La communauté de communes du Pays de Matignon vous informe que la collecte des ordures ménagères est maintenue le **lundi 15 août** pour les usagers habituellement collectés le lundi. Merci de sortir votre bac la veille au soir.

Pour plus de renseignements, contactez M.Coeuret au 02 96 41 26 89 - dechets@ccpaysdematignon.fr

ENVIRONNEMENT**Une aide financière pour lutter contre le Frelon asiatique**

Seule la destruction d'espèces exotiques invasives comme le frelon asiatique peut bénéficier d'un soutien financier de collectivité.

Comment procéder ?

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, signalez-le à votre mairie, un référent communal passera constater l'espèce effectivement présente et la localisation précise du nid. Cette étape d'identification est un préalable obligatoire pour obtenir un soutien financier de la Communauté de Communes.

Une fois le nid identifié, l'entreprise de désinsectisation mandatée par la collectivité conviendra d'un rendez-vous avec vous. Lors de l'intervention, votre présence ou celle d'une tierce personne que vous aurez désignée est vivement souhaitée. La collectivité prendra à sa charge 50% des frais engagés. Le coût de destruction d'un nid restant à votre charge, peut varier entre 39 et 75 € si l'opération est réalisée du sol mais peut être majorée si l'accès est difficile et si l'intervention d'une nacelle est nécessaire. Un devis est établi avant chaque intervention.

Pour plus d'informations, contactez votre mairie ou Mme Leconte à la Communauté de communes du pays de Matignon au 02.96.41.15.11, un dépliant est également à votre disposition.



Mme Burnouf, vice-présidente en charge de l'environnement avec un nid de frelons asiatiques

ALSH & SPORT**Accueil de loisirs, le plein d'activités !**

La Communauté de communes a désormais la compétence ALSH étendue aux vacances d'été. L'accueil de loisirs a ouvert ses portes depuis le 6 juillet. Depuis le début de l'été, le centre de loisirs a une fréquentation moyenne de 45 enfants par jour. Les effectifs sont au complet. 9 animateurs encadrent les enfants durant tout l'été. Chaque semaine a son thème et de nombreuses sorties : plage, jardin de Brocéliande, accrobranche, inter-centre à Plélan. Il y a une très bonne équipe et une bonne ambiance pour faire passer aux enfants un agréable été.

Egalement, un mini camp pour les enfants à Belle Iles-en-Terre a eu lieu du 25 au 28 juillet. Au programme pour les 20 enfants de 7 à 10 ans :

- Orpillage
- Tir à l'arc
- Kayak
- Aquarium
- Construction de fusées à eau
- Chasse au Trésor

Il reste quelques places pour l'accueil de loisirs du mois d'août.

Pour plus de renseignements, contactez la Communauté de communes au 02 96 41 15 11

